

Certes, le montant accordé en faveur de ceux qui consacrent leur vie au service de la jeunesse est relativement peu élevé, mais enfin c'est le commencement d'une réparation généreuse quoique tardive. Il est à espérer que, dès l'année prochaine, l'octroi des primes sera au moins doublé.

En attendant, il convient de distribuer cet octroi le plus judicieusement possible. A ce sujet, il nous sera bien permis de faire une suggestion. La voici :

Tous les instituteurs et toutes les institutrices des écoles primaires qui enseignent depuis au moins quinze ans, sans interruption, et qui enseignent encore actuellement, devraient recevoir une *prime spéciale*, dès la présente année scolaire ; ce serait une manière délicate de récompenser la persévérance dans la carrière ingrate et difficile de l'enseignement.

Bien entendu, cette prime serait accordée indépendamment de celle que tout titulaire peut mériter au point de vue du succès.

C.-J. MAGNAN.

L'agriculture à l'école primaire

Voilà une question de première importance pour la province de Québec. L'honorable M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, a fait beaucoup, déjà, pour la cause de l'agriculture à l'école primaire. Grâce à ses efforts, un manuel illustré, très pratique, est maintenant introduit dans les classes élémentaires. A maintes reprises, le Surintendant a conseillé aux instituteurs et aux institutrices de faire une part plus large, dans l'école, à l'enseignement agricole. Afin d'aider nos confrères à se rendre au désir des autorités, nous allons mettre sous leurs yeux une circulaire que le ministre de l'Instruction publique de France a adressée dernièrement au corps enseignant de son pays.

C.-J. M.

ENSEIGNEMENT DES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES RURALES

Plan de Cours

Les circulaires ministérielles des 24 octobre et 30 novembre 1895, ont prévu la rédaction d'un plan de cours, sommairement tracé sous forme de guide pratique, et destiné à faciliter la tâche des instituteurs dans leur enseignement aujourd'hui obligatoire des "notions élémentaires d'agriculture." (1)

Ce plan est exposé ci-après, il n'a évidemment que la valeur d'une indication générale ; néanmoins les maîtres y trouveront les directions essentielles et ils devront s'y conformer en les appropriant à la force de leurs élèves et au milieu où est située l'école.

DIRECTIONS PÉDAGOGIQUES

L'enseignement des notions d'agriculture que peut comporter le programme de l'école élémentaire doit s'adresser beaucoup moins à la mémoire des enfants qu'à leur intelligence ; il doit s'appuyer sur l'observation des faits journaliers de la vie agricole et sur une expérimentation simple, appropriée aux ressources matérielles dont dispose l'école, et destinée à mettre en évidence les notions scientifiques fondamentales des opérations culturales les plus importantes. Ce qu'il faut surtout apprendre aux enfants, à l'école rurale, c'est le pourquoi de ces opérations avec l'explication des phénomènes qui les accompagnent, et non le détail des procédés d'exécution, encore moins un résumé de préceptes, de définitions ou de recettes agricoles. Connaître les conditions essentielles du développement des végétaux cultivés, comprendre la raison d'être des travaux habituels de la culture ordinaire et celle des règles d'hygiène de l'homme et des animaux domestiques, voilà ce qu'il faudrait apprendre d'abord à tout agriculteur et l'on n'y peut parvenir que par la méthode expérimentale.

C'est dire qu'un maître ferait fausse route, dont l'enseignement agricole consisterait uniquement dans l'étude et la récitation, par

(1) Loi du 16 juin 1879 (art. 10), et loi du 28 mars 1882 (art. 1er).